



Service Gestion des Volontaires

**ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de  
sapeur-pompier volontaire en  
affectation secondaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU la demande d'affectation secondaire de madame Clara  
JONQUIERES entre le service départemental d'incendie et de secours de  
l'ARIEGE et le service départemental d'incendie et de secours du TARN,

VU l'avis du comité de centre d'ALBI du 17 avril 2018,

VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 30 mai  
2018,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Clara JONQUIERES née le 29 août 1996 à FOIX (09), est engagée en affectation secondaire au corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur 1<sup>ère</sup> classe, affectée au centre de secours principal d'ALBI, pour une période de 5 ans, à compter du 30/05/18.

**Article 2** : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
réception en préfecture le :

et la notification à l'intéressé le

A Albi le 22 JUIN 2018

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.***